



Etaient présents : Messieurs Régis JOUDRIER, André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Martial MEYDIEU, Albert ROCHETTE, Christian LAFARGE,

Excusés : François DESCOEUR, Michel FABRE, Jean-Noël PARRA, Jean-Yves BONY.

A été nommé secrétaire de séance : M. Bruno FAURE

Rappel de l'ordre du jour

1. Point sur les commissions et les groupes de travail
2. Déchetteries
3. Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers
4. Demandes de subventions DETR
5. Animations ASLJ
6. TEPCV : Convention éclairage public avec le SDE
7. Contrat Auvergne + : financement des projets communaux
8. Questions diverses

1. Point sur les commissions et groupes de travail

Le Président rappelle aux élus l'importance de réunir les commissions pour travailler les dossiers en amont et les présenter aux élus.

Il précise que les commissions sont gérées de la manière suivante :

- André DUJOLS : Politique de partenariat et de contractualisation
- Jean-Yves BONY : Développement économique
- François DESCOEUR : Urbanisme, Habitat, Aménagement
- Jean-Louis FAURE : Développement agricole

- Christian LAFARGE : Mobilité
- Patrice FALIES : Développement Touristique
- Michel FABRE : Environnement/Développement durable
- Jean-Noël PARRA : Services aux personnes, solidarité

Référent : A n n e RIMEIZE

Référent : C é c i l e RIGALL

- François LACHAZE : Technique d'information et de communication
- Martial MEYDIEU : Sport/Jeunesse
- Régis JOUDRIER : Relations avec les associations
- Albert ROCHETTE : Développement culturel

Référent :
A u d r e y
B O R N E

2. Déchetteries

Le Président rappelle que la déchetterie de Pleaux a ouvert ses portes le 4 janvier dernier. Il précise que les déchetteries sont ouvertes aux entreprises contre paiement de carnets de tickets. Les cartons et autres déchets reçus en déchetteries ne seront plus collectés dans les bacs à partir de la mi-février.

3. Coopérative Laitière St Bonnet

Le Président rappelle aux élus la problématique des caves de la coopérative (cf réunion de bureau du 9 novembre dernier). Il précise que les travaux de rénovation des deux caves sont en cours de chiffrage.

4. Demande de subvention DETR

→ Les élus valident à l'unanimité les dépôts des dossiers Col de Légal -Partie Hébergement et Ecoles Numériques – Réseaux au titre de la DETR 2016 ainsi que le projet de la tranche Ecoles Numériques - équipement pour septembre 2016.

5. Animations ASLJ

→ Les élus valident à l'unanimité, le programme des animations, la convention liant la communauté de communes à l'ASLJ pour cette prestation ainsi que le montant de la prestation de 10 200€.

6. TEPCV : Convention éclairage public avec le SDE

Il précise que la convention entre les parties est en cours d'élaboration.

7. Contrat Auvergne + : financement des projets communaux

Le Président rappelle que la communauté a inscrit dans le cadre de son contrat Auvergne + une action envers les communes afin de faciliter la rénovation des bâtiments publics. Il précise que le projet de commune de Pleaux est prêt à être déposé :

Commune	Projet	C o û t s énergies éligibles	Montant FRADDT	Montant CC Pays de Salers	Autres
Pleaux	Mairie	75 652€	8000€	4000€	

→ Les élus valident, à l'unanimité, le fonds de concours intercommunal et le dépôt du dossier auprès du Conseil Régional.

8. Questions diverses

a. Demande de financement : Exposition George ROUSSE

→ Les élus décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 4500€ à la commune d'Anglards de Salers pour l'organisation de cette manifestation.

b. Révision du règlement des subventions

Le règlement est le suivant :

« Le Président présente aux membres du bureau une actualisation du règlement des subventions que la communauté de communes verse aux associations.

– Participation Financière aux actions des clubs sportifs locaux :

En ce qui concerne les clubs sportifs locaux, la communauté de communes apportera une aide financière aux clubs évoluant au niveau fédéral pour le rugby et ligue pour le football.

Des conventions triennales seront signées. Cette action devra générer une communication du territoire.

– Subvention aux actions et manifestations associatives

Les actions et manifestations subventionnées font l'objet d'une liste arrêtée et seront soumises à la signature d'une convention triennale avec chaque association :

- Manifestation d'envergure nationale :
 - Les Sites du Goût
 - La Pastourelle
- Manifestation d'envergure régionale : feront l'objet du versement d'une subvention de 400€ annuelle :
 - Le Marché de Potiers de Salers
 - La Foire du 1^{er} Mai de St Illide
- Manifestation d'envergure locale : feront l'objet du versement d'une subvention de 250€ annuelle :
 - La Fête de la Chasse de Salers
 - La Virade de l'Espoir de St Martin Vx
 - Montée historique du pont Blanchard
 - Fête de la Transhumance

Le versement de ses subventions se fera sur la base de production de justificatifs de paiements, d'un bilan de la manifestation et de coupures de presse faisant état de la participation de la collectivité. Les procédures devront respecter le règlement financier de la communauté de communes. »

→ Les élus valident, à l'unanimité, les propositions du Président.

c. Nouvelles adhésions de communes et communauté de communes à l'EPF à valider

→ Les élus valident à l'unanimité, les adhésions de VERNEUGHEOL (PDD), CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), BONNEVAL (Haute-Loire), LE BREUIL (Allier), JALIGNY SUR BESBRE (Allier), SAINT FLOUR (Cantal), et la Communauté de Communes du LIVRADOIS PORTE D'Auvergne (PDD), à l'EPF SMAF.